



UNIVERSITÉ PARIS II
PANTHÉON-ASSAS

Guide d'inscription en Capacité 2019-2020

Centre Vaugirard 1
391, rue de Vaugirard
75015 Paris

Bureau de la capacité – Bureau 113
92 rue d'Assas, 75006 Paris
Tél : 01.44.41.58 72

LA CAPACITE EN DROIT 2019/2020

La capacité en droit offre une culture juridique minimum apportant un épanouissement personnel et une ouverture sur le monde. C'est une passerelle efficace pour accéder en 1^{re} ou 2^e année de licence de droit, selon les résultats obtenus. La préparation à la capacité en droit s'effectue en deux années, sanctionnées chacune par un examen. Aucune équivalence n'est admise pour une inscription directe en 2^e année de capacité. Cette formation est parfaitement conciliable avec une activité professionnelle. Aucun diplôme préalable n'est exigé pour l'inscription.

IMPORTANT

En 1^{re} année de capacité en droit, vous n'avez pas le statut étudiant : vous ne pouvez pas bénéficier de la sécurité sociale étudiante, de convention de stage, de bourse ou de tout autre avantage lié à cette qualité.

En raison du nombre limité d'heures de cours par semaine (environ 9 heures), **vous ne pouvez vous prévaloir de l'inscription en 1^{re} année de capacité auprès de la préfecture pour l'obtention d'un titre de séjour.**

I. Les enseignements

A. En première année de capacité

La formation comporte 5 semestres d'enseignements obligatoires :

☆ Droit civil I	2 semestres
☆ Droit constitutionnel	1 semestre
☆ Droit administratif I	1 semestre
☆ Droit commercial I	1 semestre

Ces quatre enseignements font l'objet chacun d'épreuves écrites (admissibilité) puis d'épreuves orales (admission) en cas de réussite aux premières. Les candidats peuvent, s'ils le désirent, participer aux travaux dirigés organisés dans ces disciplines dont les séances durent une heure. Ces séances ont lieu le **samedi matin**.

B. En deuxième année de capacité

L'étudiant doit choisir 6 matières
sur les 8 qui lui sont proposés,

- ✓ 2 semestres d'enseignement font l'objet **d'épreuves écrites d'admissibilité**
- ✓ 4 autres semestres font l'objet **d'épreuves orales d'admission**

☆ Droit civil II	1 semestre	☆ Proc. civile et voies d'exécution	1 semestre
☆ Droit commercial*	1 semestre	☆ Droit administratif II	1 semestre
☆ Droit pénal, proc. pénale	1 semestre	☆ Droit fiscal*	1 semestre
☆ Droit social	1 semestre	☆ Economie politique	1 semestre

***ATTENTION !!** : Le droit **fiscal** et le droit **commercial** ne peuvent être choisis **qu'à l'oral**.

II. L'emploi du temps

Les cours de capacité ont lieu **3 à 5 soirs par semaine à partir de 19h** et au plus tard jusqu'à 22h. Les travaux dirigés se déroulent le samedi matin.

Consultez le planning sur www.u-paris2.fr rubrique Campus > E-Administration > calendrier et emploi du temps > cliquez sur Planning des cours.

III. Candidatures pour un accès en capacité 1^{re} année (nouveaux arrivants)

Candidatures du **lundi 26 août (14h30) au vendredi 13 septembre 2019 inclus (23h59)** sur internet www.u-paris2.fr rubrique Formations> Offre de formations > Capacité en droit

Service Scolarité de Licence - Capacité en droit

92 rue d'Assas - 75270 Paris cedex 06

Bureau 113

☎ 01.44.41.58 72 / 01 44 41 57 28

Jusqu'au 26 juillet, la scolarité Licence sera ouverte de 9h00 à 12h30 et sera fermée tous les après-midis

*A partir du 30 septembre, les horaires d'ouverture seront du lundi au vendredi :
10h à 12h30 et de 13h30 à 16h30*

IV. L'inscription

Veillez tenir compte de la procédure adaptée à votre situation et la respecter selon les modalités qui suivent.

- Première inscription en capacité en droit

Vous devez **remplir deux conditions** :

- ☆ Etre âgé de **17 ans** accomplis au **1^{er} novembre** de l'année d'inscription
- ☆ Etre domicilié en Ile de France ou travailler à Paris

⇒ **Droits différenciés des étudiants étrangers hors de l'Union européenne**

Voir le site de l'Université la note explicative :

<https://www.u-paris2.fr/fr/droits-applicables-aux-etudiants-etrangers-primos-entrants-compter-de-la-rentree-2019>

- Inscription par transfert d'université

Vous êtes déjà inscrit en 1^{re} année de capacité en droit dans une autre université française et vous souhaitez poursuivre votre cursus en 2^e année de capacité ou redoubler en 1^{re} année de capacité à Paris II.

Vous devez candidater du **lundi 26 août (14h30) au vendredi 13 septembre 2019 inclus (23h59)** sur www.u-paris2.fr rubrique Formations> Offre de formations > Capacité en droit

V. Droits universitaires

Les droits universitaires sont arrêtés chaque année en juillet par le Ministère. Ils s'élèvent pour l'année 2019/2020, en fonction des prestations offertes aux capacitaires, **de 170 € minimum à 205 € maximum avec le sport.**

V. Sport

Deux types d'activités sportives sont à distinguer :

-l'activité sportive « qualifiante » :

Il s'agit d'une option facultative qui vous permettra d'obtenir des points supplémentaires (maximum 3 points) au titre de l'UEC 1 (1er semestre).

Cette option donnant droit à des points, aucun droit supplémentaire ne sera exigé pour cette pratique sportive.

L'assiduité est obligatoire pour obtenir des points et la participation aux compétitions est recommandée.

Lors de l'inscription administrative en ligne, si vous souhaitez pratiquer un sport qualifiant (avec points sur l'UEC1) il faudra obligatoirement décocher la case "sport" pour être exonéré des 35 €.

- l'activité sportive « personnelle » :

L'activité sportive personnelle **ne permet pas d'obtenir des points sport.**

Elle est soumise au versement d'**un droit de 35 €** sauf pour les étudiants boursiers. Vous paierez ce droit de 35€ au moment de votre inscription administrative (case sports pré-cochée).

L'assiduité est fortement conseillée.

Inscriptions sur ce lien **du 9 septembre au 25 octobre 2019** tous les jours :

soit par l'application : Sportunivparis2 à télécharger sur Apple Store et Google Play

soit en utilisant le lien <https://applisweb.u-paris2.fr/InscriptionSport/accueil>

Vous devez être en **possession d'un certificat médical bien lisible** d'aptitude à la pratique du sport:

IMPORTANT :

□ **Pour les nouveaux inscrits : joindre un certificat médical établi après le 1^{er} juillet 2019 (dont la validité est étendue à 3 ans), pour chaque activité sportive choisie attestant la non-contreindication à la pratique du sport ainsi que l'aptitude à la compétition dans le sport choisi (traduit en Français pour les étudiants étrangers) ;**

□ **Pour les étudiants déjà inscrits en 2018-2019 au Service des Sport de l'Université Paris 2 Assas-Panthéon : remplir et garder le «Questionnaire de Santé» et joindre impérativement l'attestation santé lors de votre retour de mail.**

* **Attention** Pour les sports suivants : Karaté-Boxe Anglaise-Boxe Française-Boxe Thaïlandaise-Kick boxing-Combat libre-Parachutisme-Rugby-Tir sportif, un certificat médical de moins de 3 mois faisant apparaître explicitement le nom du sport choisi est obligatoire (vous n'êtes pas concernés par le «Questionnaire de santé»).

Début des cours de sport : Lundi 30 Septembre 2019

A partir du lundi 28 octobre 2019, l'inscription se fera directement au Service des Sports

Site web du service des sports : <https://www.u-paris2.fr/fr/universite/annuaire/service-des-sports>

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h00 à 16h30 - Fermé le Mercredi après-midi